

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 3

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2020**

N° 2020/2/3

L'an deux mille vingt, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 mars 2020.

### Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOURE Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, DE SANTINI Alain, FAURE Joseph, LEYDET Gilbert, RAMBAUD Michel et MICHEL Alain.

### Procurations :

Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;  
M. FAURE Joseph donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc ;  
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. ALLARD-LATOURE Bernard ;

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

**Objet : Avenants au marché 2019-01 : Création de la maison de services au public (MSAP), de l'Office de Tourisme et du pôle Gestion de l'Eau et rénovation thermique de l'existant**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) mène des travaux d'extension du bâtiment communautaire pour la création de la Maison de Service et du pôle Gestion de l'Eau. En parallèle, des travaux d'amélioration thermique du bâtiment existant sont également en cours.

Il est nécessaire de valider des avenants au marché initial pour les lots suivants :

- **Lot n°2 – Entreprise AMCV**  
Suite à une erreur dans la DPGF (décomposition du prix global forfaitaire) initiale sur la fourniture et la pose d'enduit en façade nord : le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°2 est de 2 000 € HT, soit 2,06 % du montant du marché initial.

- **Lot n°5 – Entreprise SE CHARLES**

Suite à la commande de travaux supplémentaires pour la réalisation d'un banc et la création d'écran pare-vue : le montant de cet avenant n°1 est de 1 756,80 € HT, soit 8,85 % du montant du marché initial.

- **Lot n°6 – Entreprise OCAL**

Suite à des moins-values pour des travaux non réalisés (pose de panneaux acoustiques dans la salle de réunion, la cuisine et l'accueil de la MSAP) et à l'ajout de travaux supplémentaires (création de joue pour des placards, pose d'un faux plafond dans des bureaux et d'un panneau acoustique dans la salle du conseil) : le montant de cet avenant n°1 est de 1 849.60 € HT, soit 4,21 % du montant du marché initial.

- **Lot n°8 – Entreprise ALP'MEDELEC**

Suite à la commande de travaux supplémentaires, à savoir la pose d'un boîtier pour prises encastré dans la salle de réunion et le remplacement des éclairages dans l'existant : le montant de cet avenant n°1 est de 1 229,72 € HT, soit 3,08 % du montant du marché initial.

- **Lot n°11 – Entreprise SPINELLI**

Suite à des moins-values pour travaux non réalisés (lasure sur boiserie et peinture sous ouvrage métallique) et à la commande de travaux supplémentaires, à savoir la mise en peinture d'un mur dans la salle du conseil : le montant de cet avenant n°1 est de – 452,00 € HT, soit -3,08 % du montant du marché initial.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires des marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Président.
- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants au marché 2019-01 relatif à la création de la maison de services au public (MSAP), de l'Office de Tourisme et du pôle Gestion de l'Eau et rénovation thermique de l'existant.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2020  
Et de la publication, le 16 mars 2020

Monsieur le président,  
Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

